

Camping municipal de Gourjatoux

07 190 Marcols les Eaux
Tel: 04 75 65 63 36 tous les matins
de 08h45 à 11h45 du lundi au vendredi
Courriel: ma-marco@inforoutes.fr

Contrat de location d'un mobil-home de 4+2 personnes

Vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone(s) : \

Courriel : @

Votre séjour :

Date d'arrivée : Date de départ :

Nombre de personnes de + 18 ans : Nombre de personnes de - 18 ans :

Merci de joindre en retour ce contrat de location dûment complété et signé, accompagné d'un chèque d'acompte représentant 30 % de la somme totale de la réservation, hors taxe de séjour.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Trésor public

Coût total de votre séjour :

Acompte de 30% :

Solde à l'arrivée : + 0,22 € par nuitée et par personne de plus de 18 ans (taxe de séjour)

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de location mentionnées ci-joint ainsi que les tarifs.

Fait en double exemplaire à Le :

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du bailleur

Camping municipal de Gourjatoux

07 190 Marcols les Eaux
Tel: 04 75 65 63 36 tous les matins
de 08h45 à 11h45 du lundi au vendredi
Courriel: ma.marco@inforoute.fr

Conditions générales de location

Réservation

- La location ne devient effective qu'après réception du contrat ci-joint, dûment complété et signé, accompagné d'un acompte réglé par chèque, représentant 30% du montant total de la réservation (hors taxe de séjour).

Conditions d'annulation

- Dans le cas d'une annulation de séjour au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte est restitué.
- Dans le cas d'une annulation de séjour moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte reste acquis au camping, sauf cas de force majeure (hospitalisation, décès, etc.) et sur présentation de justificatifs.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, sauf cas de force majeure (hospitalisation, décès, etc.) sur présentation de justificatifs.

Location

- Le solde du séjour est à régler le jour de l'arrivée. Dans le cas contraire, nous considérerons que la réservation est annulée et les conditions d'annulation sont appliquées.
- La taxe de séjour (0,22 € par nuitée) est à régler le jour de l'arrivée. Elle s'applique à toute personne âgée de plus de 18 ans
- Un inventaire du matériel mis à disposition est affiché à l'intérieur du mobil-home. Le locataire est tenu de le contrôler et de signaler toute anomalie ou manquement le jour même ou le lendemain de son arrivée. L'absence de remarques lui fait perdre le droit à contestation ultérieure.
- La location d'un mobil-home est à usage d'habitation provisoire ou de vacances excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale de quelque nature que ce soit, et toute sous-location.
- Le nettoyage est à la charge du locataire en fin de séjour, même en cas de départ anticipé. La structure doit être restituée en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, la caution de 50€ prévue pour le ménage sera encaissée.
- La location, nominative, ne peut être cédée à une tierce personne
- Le nombre des occupants ne devra pas excéder celui mentionné sur le contrat de location.
- Les mineurs non accompagnés d'un adulte ne sont pas acceptés dans les locations
- Il est strictement interdit de fumer dans la location.
- Les animaux sont acceptés sous certaines conditions à définir par avance avec le bailleur.
- Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. Le non-respect de ce règlement entraînera une expulsion de la location sans remboursement.
- Les visiteurs sont admis gratuitement en journée et sont sous la responsabilité des locataires qui les reçoivent. Ils doivent respecter le règlement intérieur et doivent, de préférence, garer leur véhicule sur le parking à l'entrée du camping.
- Les prix comprennent le gaz, l'électricité, l'eau et le chauffage.
- Les ordures ménagères doivent être obligatoirement déposées dans les bacs situés à l'entrée du camping.

Caution

- A l'arrivée, une double caution sera demandée: 350 € pour la prise de la location et 50 € pour le ménage. Ces cautions seront restituées lors du départ suivant l'inventaire et l'état des lieux.

Assurance

- Il est recommandé au locataire de vérifier auprès de son assurance habitation si celle-ci prend en compte les risques locatifs relatifs aux hébergements de plein air.